

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **83 068 777** dinars et un bénéfice net de la période de **827 620** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Mars 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2020 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	65 705 355,261	77 443 828,495	67 293 174,386
	a- Obligations et valeurs assimilées		65 705 355,261	77 443 828,495	67 293 174,386
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	17 363 421,290	15 388 927,568	14 746 426,627
	a- Placements monétaires		5 490 451,609	0,000	5 983 590,478
	b- Disponibilités		11 872 969,681	15 388 927,568	8 762 836,149
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			83 068 776,551	92 832 756,063	82 039 601,013
<u>PASSIF</u>			<u>350 137,263</u>	<u>409 816,570</u>	<u>276 822,774</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	321 323,159	379 084,720	185 670,795
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	28 814,104	30 731,850	91 151,979
<u>ACTIF NET</u>			<u>82 718 639,288</u>	<u>92 422 939,493</u>	<u>81 762 778,239</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	78 590 989,304	87 945 691,609	78 465 017,581
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	4 127 649,984	4 477 247,884	3 297 760,658
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 302 661,976	3 561 735,698	645,399
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		824 988,008	915 512,186	3 297 115,259
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			83 068 776,551	92 832 756,063	82 039 601,013

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2020 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>797 900,485</u>	<u>957 125,662</u>	<u>3 593 834,784</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		797 900,485	957 125,662	3 593 834,784
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>232 266,556</u>	<u>233 522,960</u>	<u>887 227,793</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>1 030 167,041</u>	<u>1 190 648,622</u>	<u>4 481 062,577</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-182 692,867</u>	<u>-211 270,470</u>	<u>-791 039,355</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>847 474,174</u>	<u>979 378,152</u>	<u>3 690 023,222</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.9	-29 133,856	-31 570,450	-120 726,848
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>818 340,318</u>	<u>947 807,702</u>	<u>3 569 296,374</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		6 647,690	-32 295,516	-272 181,115
<u>Sommes distribuables de la période</u>		<u>824 988,008</u>	<u>915 512,186</u>	<u>3 297 115,259</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-6 647,690	32 295,516	272 181,115
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		9 279,270	9 177,300	37 219,050
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	0,000	888,200
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	0,000	-1 428,170
<u>Résultat net de la période</u>		<u>827 619,588</u>	<u>956 985,002</u>	<u>3 605 975,454</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>827 619,588</u>	<u>956 985,002</u>	<u>3 605 975,454</u>
a- Résultat d'exploitation	818 340,318	947 807,702	3 569 296,374
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 279,270	9 177,300	37 219,050
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	888,200
d- Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-1 428,170
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 404 373,750</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>128 241,461</u>	<u>-4 597 670,181</u>	<u>-14 502 448,137</u>
a- Souscriptions	9 317 387,042	10 968 490,704	47 285 747,781
- Capital	8 974 300,000	10 584 600,000	46 152 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-74 397,107	-92 379,068	-395 412,676
- Régularisation des sommes distribuables	417 484,149	476 269,772	1 528 860,457
b- Rachats	9 189 145,581	15 566 160,885	61 788 195,918
- Capital	8 856 700,000	15 010 800,000	60 168 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-73 489,560	-130 908,173	-515 665,973
- Régularisation des sommes distribuables	405 935,141	686 269,058	2 135 461,891
VARIATION DE L'ACTIF NET	955 861,049	-3 640 685,179	-14 300 846,433
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	81 762 778,239	96 063 624,672	96 063 624,672
b- En fin de période	82 718 639,288	92 422 939,493	81 762 778,239
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	791 249	931 410	931 410
b- En fin de période	792 425	887 148	791 249
VALEUR LIQUIDATIVE	104,386	104,179	103,333
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,10%	4,10%	4,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/03/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2020 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
BTA	(1)	51 369 572,723	51 326 071,862	50 771 201,834
Obligations émises par l'Etat	(2)	1 246 135,082	1 869 149,589	1 231 455,738
Obligations des Sociétés	(2)	13 089 647,456	24 248 607,044	15 290 516,814
Total		65 705 355,261	77 443 828,495	67 293 174,386

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif
<u>BTA</u>		<u>49 687 658,956</u>	<u>51 369 572,723</u>	<u>61,84%</u>
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 153 393,426	6,20%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	1 006 726,759	1,21%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 511 377,767	9,04%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 669 060,908	39,33%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 029 013,863	6,05%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif
<u>Obligations Emises par l'Etat</u>		<u>1 200 000,000</u>	<u>1 246 135,082</u>	<u>1,50%</u>
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	1 200 000,000	1 246 135,082	1,50%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>12 736 350,000</u>	<u>13 089 647,456</u>	<u>15,76%</u>
AMENBANK ES2009	30 000	999 000,000	1 020 897,206	1,23%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	900 000,000	943 514,754	1,14%
AMENBANKES2011-1	10 000	200 000,000	205 013,334	0,25%
AMENBANKSUB2010	18 000	719 460,000	748 673,869	0,90%
ATL 2013-1 TF	10 000	200 000,000	210 255,738	0,25%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	600 000,000	614 945,574	0,74%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	400 000,000	422 924,590	0,51%
BH 2009CATB	50 000	1 920 000,000	1 940 463,213	2,34%
BNASUB09	23 300	775 890,000	808 858,965	0,97%
BTE 2010	10 000	100 000,000	102 239,126	0,12%
BTE 2010 V	10 000	100 000,000	103 673,372	0,12%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	200 000,000	210 524,590	0,25%
CIL 2017-2 - 7.95%	10 000	600 000,000	601 777,315	0,72%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	300 000,000	314 597,705	0,38%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	100 000,000	102 575,082	0,12%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	200 000,000	200 134,137	0,24%
HL 2016-1 7.65%	10 000	400 000,000	418 594,098	0,50%
HL 2016-2A 7.65%	19 400	776 000,000	792 219,672	0,95%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif
HL 2017-3 8%	10 000	600 000,000	606 924,590	0,73%
TLS2015-2	10 000	200 000,000	200 920,548	0,24%
TLS2016-1	10 000	400 000,000	423 737,705	0,51%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	600 000,000	605 525,902	0,73%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	380 000,000	385 285,945	0,46%
UIB SUB 2015	20 000	400 000,000	418 633,442	0,50%
UIB2009-1 CAT B	20 000	666 000,000	686 736,984	0,83%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
Revenus des obligations - Intérêts	208 808,866	374 507,582	1 232 374,882
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	589 091,619	582 618,080	2 361 459,902
TOTAL	797 900,485	957 125,662	3 593 834,784

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2020 à 17 363 421,290 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	5 490 451,609	0,000	5 983 590,478	6,61%
Disponibilités	(2)	11 872 969,681	15 388 927,568	8 762 836,149	14,29%
Total		17 363 421,290	15 388 927,568	14 746 426,627	20,90%

(1) *Placements monétaires :*

a) *certificats de dépôt*

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif
UBCI	7,84%	20 jours	12/03/2020	1 494 796,000	1 500 000,000	1,81%
UBCI	7,84%	20 jours	16/03/2020	996 530,666	999 303,717	1,20%
UBCI	7,84%	20 jours	27/03/2020	1 494 796,000	1 496 092,764	1,80%
UBCI	7,84%	20 jours	31/03/2020	1 494 796,000	1 495 055,128	1,80%
Total placement certificats de dépôt				5 480 918,666	5 490 451,609	6,61%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Dépôts à terme	5 500 000,000	3 000 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	37 248,000	28 839,452	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	112 670,907	130 210,215	107 870,491
Avoirs en banque	6 223 050,774	12 229 877,901	8 654 965,658
Total	11 872 969,681	15 388 927,568	8 762 836,149

a) Dépôts à terme :

Banque	Taux de Rémunération	Durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif
UBCI	8,31%	90 jours	24/02/2020	1 000 000,000	1 010 381,808	1,22%
UBCI	8,31%	90 jours	10/02/2020	2 000 000,000	2 018 577,973	2,43%
UBCI	8,31%	90 jours	17/02/2020	1 000 000,000	1 008 014,027	1.21%
UBCI	8,34%	90 jours	31/03/2020	1 500 000,000	1 500 274,192	1.81%
Total placement Dépôts à terme				5 500 000,000	5 537 248.000	6,67%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	4 656,033	4 656,033
Intérêts des certificats de dépôt	81 286,572	65 545,121	213 856,242
Intérêts sur les avoirs bancaires	150 979,984	163 321,806	668 715,518
TOTAL	232 266,556	233 522,960	887 227,793

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	321 323,159	379 084,720	185 670,795
	Frais de gestionnaire	41 613,376	48 122,717	42 291,685
	Frais de dépositaire	40 929,303	48 555,341	20 630,091
	Frais des distributeurs	238 780,480	282 406,662	122 749,019

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
PA 2	Autres créditeurs divers	28 814,104	30 731,850	91 151,979
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000	66 354,581
	Redevance CMF	6 968,282	7 955,532	6 838,607
	Charges à payer sur l'exercice encours	21 845,822	22 776,318	17 958,791

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2019	
* Montant en nominal	79 124 900
* Nombre de titres	791 249
* Nombre d'actionnaires	1 088
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	8 974 300
* Nombre de titres émis	89 743
Rachats effectués	
* Montant en nominal	8 856 700
* Nombre de titres rachetés	88 567
Capital au 31/03/2020	
* Montant en nominal	79 242 500
* Nombre de titres	792 425
* Nombre d'actionnaires	1 060

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2020 au 31/03/2020 s'élève à 955 861,049 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/03/2020 est de 792 425 contre 791 249 au 31/12/2019.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2019	78 465 017,581	78 465 017,581
Souscriptions de la période	8 974 300,000	8 974 300,000
Rachats de la période	-8 856 700,000	-8 856 700,000
Autres mouvements	8 371,723	4 136 021,707
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	9 279,270	9 279,270
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-907,547	-907,547
- Sommes distribuables		4 127 649,984
Montant fin de période au 31/03/2020	78 590 989,304	82 718 639,288

3.7 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2020 s'élèvent à **4 127 649,984** DT contre **3 297 760,658** DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	3 302 661,976	3 561 735,698	645,399
Résultat d'exploitation	818 340,318	947 807,702	3 569 296,374
Régularisation du résultat d'exploitation	6 647,690	-32 295,516	-272 181,115
Total	4 127 649,984	4 477 247,884	3 297 760,658

3.8 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	182 692,867	211 270,470	791 039,355
Rémunération du gestionnaire	41 613,376	48 122,717	180 181,196
Rémunération du dépositaire	20 299,212	23 474,500	87 893,273
Rémunération des distributeurs	120 780,279	139 673,253	522 964,886

3.9 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	29 133,856	31 570,450	120 726,848
Redevance CMF	20 299,212	23 474,500	87 893,273
Abonnement des charges budgétisées	8 834,644	8 095,950	32 833,575

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.03.20	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	8 834,644	8 095,950	32 833,575
Taxes	2 360,798	1 929,363	7 824,640
Frais bancaires	30,567	34,247	138,890
Publication BO CMF	374,443	321,732	1 304,800
Honoraires CAC	1 686,036	1 672,101	6 781,300
Frais AGO et publications	1 399,193	1 179,603	4 783,945
Jetons de Présence	2 983,607	2 958,904	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.